

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

ENQUETE PUBLIQUE SUR LE PROJET DE MODIFICATION N°1 DU PLUI GRAND LAC (ex-CALB)

Objet de l'enquête publique

Le Président de Grand Lac, Communauté d'agglomération informe le public que par arrêté n°54-2022 en date du 23 novembre 2022 a été prescrite l'enquête publique relative au projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de Grand Lac (territoire de l'ex-CALB -17 communes).

Le projet de modification n°1 doit permettre les évolutions suivantes des différentes pièces du PLUi :

1) Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

Modifications d'OAP, création de nouvelles OAP sur des secteurs déjà identifiés en zone d'urbanisation, suppression d'OAP, création d'OAP thématiques...

2) Règlement écrit

Ajustements des règles, évolution des règles s'agissant notamment des destinations et sous-destinations, harmonisation de règles, suppression de règles, ajout de règles, traduction des enjeux de la transition énergétique, ajout de précisions relatives à la Loi Littoral, prise en compte du SCOT modifié approuvé, correction d'erreurs matérielles...

3) Règlement graphique

Évolutions en lien avec les modifications des OAP, évolutions de changements de destination des constructions existantes, évolution du repérage d'éléments patrimoniaux, évolution des emplacements réservés, identification d'éléments ponctuels, évolution des reculs ou alignements portés au règlement graphique au titre de l'article L. 151.18 du Code de l'urbanisme, évolutions de mise en cohérence avec la réalité des usages, avec des nouveaux projets ou des projets ayant évolués, avec des projets réalisés, évolutions de mise en forme, évolutions liées à des Périmètres d'Attente de Projet d'Aménagement Global (PAPAG), évolutions concernant des Secteurs de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL), dont deux UTN, évolutions en lien avec la mise à jour de Servitudes d'Utilité Publique, évolutions destinées à encadrer la densification, création d'Espaces Boisés Classés, évolutions pour clarifier la prise en compte de la Loi Littoral...

4) Annexes

Corrections et mise à jour des annexes...

Le projet de modification a fait l'objet d'une évaluation environnementale. La Mission Régionale d'Autorité Environnementale Auvergne-Rhône-Alpes a fait part de son avis sur cette évaluation environnementale le 18 novembre 2022.

Cet avis est joint au dossier d'enquête publique, ainsi que les avis déjà reçus des personnes publiques associées et des commissions saisies (CDPENAF et CDNPS).

Durée de l'enquête

Du 19 décembre 2022 à 8h00 au 27 janvier 2023 à 17h00 précises.

La commission d'enquête

Par ordonnance N° E22000169 /38 du 12 octobre 2022, Monsieur le Président du Tribunal administratif de Grenoble a désigné les membres de la commission d'enquête comme suit :

- Présidente : **Madame Françoise LARROQUE**,
- Membres titulaires : **Monsieur Dominique MISCIOSCIA et Monsieur Bruno PERRIER**,

Consultation du dossier d'enquête

Pendant toute la durée de l'enquête le dossier d'enquête publique sera mis à disposition du public pour être consulté aux jours et heures d'ouverture habituels, sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle :

- au **siège de Grand Lac**, 1500 boulevard Lepic, 73100 Aix-les-Bains,
- dans les mairies des communes de **Bourdeau**, de **Le Bourget-du-Lac**, de **Brison-Saint-Innocent**, de **La Chapelle du Mont du Chat**, de **Drumettaz-Clarafond**, de **Grésy-sur-Aix**, de **Le Montcel**, de **Méry**, de **Mouxy**, de **Ontex**, de **Pugny-Chatenod**, de **Saint-Offenge**, de **Tresserve**, de **Trevignin**, de **Viviers-du-Lac**, de **Voglans**, ainsi qu'au **service urbanisme de la ville d'Aix-les-Bains**.

Le dossier de modification n°1 de PLUi Grand Lac à consulter étant identique dans tous les lieux de consultation désignées ci-dessus, chaque personne intéressée pourra le consulter dans la commune de son choix ou au siège de Grand Lac (avec accès privilégié pour les personnes à mobilité réduite au siège de Grand Lac et au service Urbanisme de la Ville d'Aix-les-Bains - services techniques municipaux).

A cet effet, un poste informatique avec accès gratuit au site internet dédié est mis à la disposition du public à Grand Lac et dans les lieux cités ci-dessus.

Le dossier pourra également être consulté et téléchargé via le site internet dédié <https://www.registre-numerique.fr/modification-1-plui-grand-lac> ou le site de Grand Lac <http://www.grand-lac.fr>.

Recueil des observations et propositions

Les observations et les propositions du public portant sur le projet de modification n°1 du PLUi Grand Lac (ex-CALB) soumis à enquête publique peuvent-être, pendant la durée d'enquête :

- consignées dans les registres d'enquête papier mis à disposition du public avec le dossier d'enquête publique, dans les lieux désignés ci-dessus, aux jours et heures d'ouverture habituels, sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle ;
- adressées par courrier postal à l'adresse suivante : Grand Lac – Pour le projet de modification n°1 du PLUi Grand Lac (ex-Calb), Commission d'enquête – 1500 boulevard Lepic, CS 20606, 73106 AIX LES BAINS cedex ;
- adressées par messagerie électronique via l'adresse mail dédiée modification-1-plui-grand-lac@mail.registre-numerique.fr **exclusivement** du **19 décembre 2022 à 8h00 au 27 janvier 2023 à 17h00 précises** ;
- consignées dans le registre d'enquête dématérialisé accessible via le site internet dédié <https://www.registre-numerique.fr/modification-1-plui-grand-lac> **exclusivement** du **19 décembre 2022 à 8h00 au 27 janvier 2023 à 17h00 précises**

Le registre numérique

Le dépôt des pièces jointes à l'appui de ces observations et les propositions, seront effectués dans des formats de type « document final », tels que les formats « image » ou « PDF ». Les pièces jointes ne devront pas dépasser 22 Giga-octets pour les mails et 10 Méga-octets pour celles déposées dans le registre d'enquête dématérialisé. Au-delà elles devront être adressées à la commission d'enquête par courrier.

Afin d'assurer une information complète du public, l'ensemble des observations et des propositions (papier et électroniques) sera tenu à disposition, dans les meilleurs délais, sur le site internet dédié <https://www.registre-numerique.fr/modification-1-plui-grand-lac>.

Accueil du public

La commission d'enquête, représentée par un ou plusieurs de ses membres se tiendra à la disposition du public aux lieux, jours et horaires suivants :

Communauté d'agglomération Grand Lac	Vendredi 27 janvier 2023	13h30 à 17h00
Services Techniques de la commune d'Aix-les-Bains – 1 500 boulevard Lepic 73 100 Aix les Bains	Jeudi 29 décembre 2022	10h00 à 12h00
	Mercredi 11 janvier 2023	13h30 à 15h30
	Vendredi 27 janvier 2023	10h00 à 12h00
Commune de Bourdeau	Mardi 27 décembre 2022	14h00 à 17h00
Commune de Le Bourget-du-Lac	Samedi 07 janvier 2023	09h00 à 12h00
	Vendredi 20 janvier 2023	13h30 à 17h00
Commune de Brison-Saint-Innocent	Samedi 21 janvier 2023	09h00 à 12h00
Commune de La Chapelle du Mont du Chat	Jeudi 22 décembre 2022	14h00 à 17h00
Commune de Drumettaz-Clarafond	Jeudi 05 janvier 2023	09h00 à 12h00
Commune de Grésy-sur-Aix	Vendredi 30 décembre 2022	15h00 à 19h00
	Mardi 17 janvier 2023	14h00 à 17h00
Commune de Le Montcel	Mardi 17 janvier 2023	08h30 à 11h30
Commune de Méry	Lundi 23 janvier 2023	15h45 à 18h45
Commune de Mouxy	Lundi 09 janvier 2023	15h00 à 18h00
Commune d'Ontex	Jeudi 22 décembre 2022	08h30 à 11h30
Commune de Pugny-Chatenod	Lundi 09 janvier 2023	16h30 à 19h00
Commune de Saint-Offenge	Mardi 24 janvier 2023	09h00 à 11h00
Commune de Tresserve	Mercredi 28 décembre 2022	16h00 à 19h00
Commune de Trévignin	Jeudi 12 janvier 2023	17h00 à 19h00
Commune de Viviers-du-Lac	Jeudi 05 janvier 2023	16h00 à 19h00
Commune de Voglans	Lundi 02 janvier 2023	16h00 à 19h00

Clôture de l'enquête publique

La commission d'enquête dispose d'un délai maximal d'un mois, à compter de la date de clôture de l'enquête publique, pour transmettre son rapport et ses conclusions motivées au Président de Grand Lac.

Au terme de l'enquête, le projet d'élaboration du PLUi Grand Lac (ex-CALB) pourra éventuellement être modifié, pour tenir compte des observations et propositions du public ainsi que du rapport et des conclusions de la commission d'enquête, et sera soumis à délibération du Conseil communautaire de Grand Lac en vue de son approbation.

A l'issue de l'enquête publique et pendant un an, le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public, au siège de **Grand Lac**, dans les mairies des communes de **Aix les Bains**, **Bourdeau**, de **Le Bourget-du-Lac**, de **Brison-Saint-Innocent**, de **La Chapelle du Mont du Chat**, de **Drumettaz-Clarafond**, de **Grésy-sur-Aix**, de **Le Montcel**, de **Méry**, de **Mouxy**, de **Ontex**, de **Pugny-Chatenod**, de **Saint-Offenge**, de **Tresserve**, de **Trévignin**, de **Viviers-du-Lac**, de **Voglans**, ainsi qu'au **service urbanisme de la ville d'Aix-les-Bains** aux jours et heures d'ouverture habituels, sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle, ainsi que sur le site internet de Grand Lac <http://www.grand-lac.fr>

Informations complémentaires

Cet avis sera affiché au siège de Grand Lac et dans l'ensemble des communes précitées. Il fera l'objet d'une parution, minimum quinze jours au moins avant le début de celle-ci et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête publique dans deux journaux locaux (**Dauphiné Libéré** et **Hebdo des Savoie**).

Grand Lac est responsable juridiquement du projet de modification n°1 du PLUi Grand Lac (ex-CALB).

Le siège de l'enquête publique est fixé au siège de Grand Lac, 1500 boulevard Lepic, CS 20606, 73106 AIX LES BAINS cedex.

Toute information concernant ce projet pourra être obtenue auprès du service Urbanisme - Foncier de Grand Lac.

Toute personne peut, sur sa demande écrite et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique.